



Service de police  
de la Ville de Montréal

Poste de quartier 01

## Objet : Sécurité routière dans les zones scolaires

---

Chers parents et membres du personnel scolaire,

Le Service de police de la Ville de Montréal vous informe qu'une présence policière sera assurée dans les corridors scolaires de toutes les écoles du secteur du poste de quartier 1 et que des contraventions seront émises aux contrevenants au Code de la sécurité routière.

Voici quelques exemples d'infractions commises antérieurement :

- **Demi-tour interdit;**
- **Non respect de la signalisation comme «Arrêt»;**
- **Stationnement double interdit;**
- **Stationnement interdit dans la zone de débarcadère des autobus Scolaires;**
- **Vitesse au-delà des limites permises dans le corridor scolaire;**
- **Conduisant avec un appareil électronique en main.**

Afin d'assurer la sécurité de tous les enfants durant la rentrée scolaire, nous sollicitons votre collaboration à respecter les règles de la route.

Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous invitons à visiter le site internet du Service de police de la Ville de Montréal au [www.spvm.qc.ca](http://www.spvm.qc.ca).

Nous vous remercions, chers parents et membres du personnel scolaire, de votre précieuse collaboration et nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire en toute sécurité.

Agents sociocommunautaire  
Giovanni Di Legge  
Jean-Pierre Lévis  
Poste de quartier 1